

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Stéphane GENIN

Membres présents : 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 12

Mme Valérie BOULARD pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Jacques CHAMPIER
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Christiane RIVOIRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme. Véronique BOUCHER
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 2

M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251002DEL25

ADMINISTRATION GENERALE

Coopération décentralisée, convention de partenariat entre les communes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du réseau AURA - SYUNIK

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bron a délibéré en faveur de l'accord de coopération entre les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes et celles du Syunik (Arménie) et du jumelage entre Bron et la ville de MEGHRI par délibération du 12 décembre 2024 n° 20241212DEL3.

En effet, depuis 2022, dans un contexte géopolitique tendu dans le Sud-Caucase et face à l'isolement croissant de la province du Syunik, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de s'engager aux côtés de ce territoire stratégique d'Arménie afin de soutenir son développement et renforcer sa résilience.

En 2023, un mémorandum de coopération a été signé avec la Préfecture du Syunik, grâce à l'implication active de la Ville de Vienne. Cet acte a ouvert la voie à la signature, en novembre 2024, de conventions de coopération décentralisée entre des villes de la région et toutes les agglomérations du Syunik.

À cette occasion, un réseau informel de jumelages a été constitué, réunissant quatorze villes, dont Bron, et deux régions des deux territoires, inscrites dans une démarche de solidarité, de mutualisation et de coopération concrète, visant la mise en œuvre de projets locaux partagés.

Il convient d'officialiser la création du réseau AURA – SYUNIK, plateforme de coopération bilatérale et multilatérale qui vise à renforcer les liens entre les populations, d'améliorer l'accès aux soins, de soutenir la jeunesse, de promouvoir la francophonie, de développer les économies locales et de lutter contre l'exode rural, tout en multipliant les partenariats, en renforçant le soutien français et en mutualisant les compétences.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre les communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du réseau AURA – SYUNIK qui officialise et détermine les modalités de ce partenariat,
- **APPROUVER** la désignation de Mme Martine CHAREYRE et M. Pascal MIRALLES-FOMINE, en qualité de membres du comité de pilotage du réseau AURA – SYUNIK,
- **APPROUVER** la désignation de la ville de Vienne comme chef de file administratif et financier,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémy BREAUD